







# Les salaires des hauts dirigeants

## Les salaires des gestionnaires publics

					
<b>Jean-Paul Philippot</b>	<b>Anne Hicter</b>	<b>Benoît Parmentier</b>	<b>Michel Pouleur</b>	<b>Marie-Pierre Dejoie</b>	<b>Carine D'Hamers</b>
RTBF <b>entre 295.000 et 330.000 €</b>	IFC - Institut de la formation en cours de carrière <b>154.028 €</b>	ONE - Office de la naissance et de l'enfance <b>127.926 €</b>	Etnic - informatique <b>143.434 €</b>	Etnic - informatique <b>119.826 €</b>	Etnic - informatique <b>119.826 €</b>

## La rémunération de ces hauts fonctionnaires est plafonnée à 250.000 euros brut par an... avec une exception

**C**ombien gagnent les patrons des organismes publics dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles? La question a été posée au parlement par la députée MR Françoise Bertieaux. Dans sa réponse, le ministre-président Rudy Demotte détaille les revenus des principaux gestionnaires publics et rappelle la règle en matière de plafonnement.

Ce plafonnement des revenus est fixé par une circulaire d'avril 2014. Selon la règle de calcul détaillée dans cette circulaire, le salaire au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ne peut dépasser 250.138 euros brut pour cette année. Les fonctionnaires dirigeants des organismes d'intérêt public (OIP) de la Fédération sont tous largement en dessous... sauf un. Jean-Paul Philippot, administrateur-général de la RTBF, gagnera cette année entre 295.000 et 330.000 euros brut. Par comparaison, l'ancien patron de France Télévisions, Rémy Pflimlin, gagnait 400.000 euros par an.

**SALAIRE AVEC PART VARIABLE** M. Philippot est aussi le seul gestionnaire public dépen-

dant de la Fédération à bénéficier d'un salaire avec «part variable», c'est-à-dire une partie dépendant notamment des performances de l'entreprise. Voilà qui fait grincer les dents de Mme Bertieaux, qui vient

de demander de nouvelles explications par écrit au gouvernement PS-cdH de la Fédération. «Ce qui n'est pas normal», nous dit-elle, «c'est la disproportion avec les autres dirigeants d'OIP. De plus, il est à peu près dans les plafonds que l'on voulait imposer au fédéral. Mais peut-on comparer le travail de l'administrateur-général de la RTBF avec celui de bpost? Ensuite, sur la part variable du salaire, on ne sait pas sur quels paramètres c'est calculé. Je vais donc reposer la question: quels sont les critères, qu'y a-t-il derrière?»

Françoise Bertieaux souligne évidemment l'étiquette PS de Jean-Paul Philippot pour compléter son argumentation. «Ou bien il y a un plafond ou bien il n'y en a pas. Mais on a l'impression que, entre amis, on peut introduire des nuances à une règle qu'on impose par ailleurs. Et puis on nous donne des leçons au fédéral.» La députée précise toutefois: «Ce n'est pas une attaque contre M. Philip-

pot, ni contre la RTBF. Ce que je souligne, c'est la disproportion entre les OIP. L'ONE (Office de la naissance et de l'enfance, NDR) doit faire face à des enjeux très importants aussi. Il faudrait un rééquilibrage.»

### SOUS LE PLAFOND

Benoît Parmentier, administrateur-général de l'ONE, a droit pour sa part à 127.926 euros brut par an. C'est moins qu'Anne Hicter, fonctionnaire dirigeante de l'IFC (Institut de la formation en cours de carrière, qui propose des formations aux écoles de tous les réseaux), qui gagne 154.028 euros brut. Michel Pouleur, administrateur-général d'Etnic (notamment aide et support informatique), gagne 143.434 euros brut par an. Les deux directrices générales adjointes d'Etnic, Marie-Pierre Dejoie et Carine D'Hamers, gagnent chacune 119.826 euros brut par an. Eux sont largement en-dessous du plafond de 250.000 euros déterminé par la circulaire de la Fédération. ●

**BENOÎT JACQUEMART**

**Ministre-président****« C'est un salaire adapté aux enjeux »**

La porte-parole du ministre-président Rudy Demotte, apporte quelques précisions sur la circulaire traitant des salaires des dirigeants des OIP. « Elle prévoit un salaire variable pour certains administrateurs », dit Laetitia Naklicki, « et des dépassements de plafond. Notamment si le contrat d'emploi a été signé avant la circulaire. » Ce qui est le cas du patron de la RTBF, Jean-Paul Philippot.

Avec la circulaire, les salaires ont été revus à la baisse. Selon

le cabinet Demotte, le patron de la RTBF gagne donc un peu moins qu'avant. Et son successeur sera moins rémunéré que lui.

Mme Nackliki avance un autre argument : « La RTBF est le plus gros OIP de la Fédération. Il emploie 2.000 équivalents temps plein. Il est dans un secteur économique où il y a de la concurrence.

La concurrence n'est d'ailleurs pas très loin (allusion à la proximité de RTL, NDR). Il faut un salaire

adapté aux enjeux. M. Philippot, depuis qu'il est là, a obtenu de bons résultats. Il a assaini les finances, les audiences ont été redressées. »

**COMITÉ DE RÉMUNÉRATION**

Précisons encore que c'est un comité de rémunération qui analyse le travail du patron et attribue la part variable du salaire, un pourcentage du salaire fixe. « La part variable est conditionnée à différents objectifs à atteindre », dit encore la porte-parole de M. Demotte. ● **B.J.**